



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2018

Nombre de membres composant 33
le Conseil

Nombre de membres présents à 28
la séance

Nombre de membres représentés 4

Nombre de membres non 1
représentés

Le mardi 22 mai 2018 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Michel LAVAL, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Liliane REUSCHLEIN donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Monsieur Olivier DOSNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Chantal DURAND

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

DELIBERATION N° 9

BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

PREAMBULE - Monsieur Pierre MARCHADIER, 8ème Adjoint au Maire délégué à la culture et à l'attractivité du territoire

Mes chers collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2017 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable établi par l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2017 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2017 du budget annexe du cinéma présente les résultats suivants :

Réalisations 2017

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	116 414,96 €	116 414,96 €	0,00 €
Section d'investissement	1 455,56 €	61 551,24 €	60 095,68 €
Total	117 870,52 €	177 966,20 €	60 095,68 €

Restes à réaliser 2017

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Résultat global de clôture (réalisations+ restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	116 414,96 €	116 414,96 €	0,00 €
Section d'investissement	1 455,56 €	61 551,24 €	60 095,68 €
Total	117 870,52 €	177 966,20 €	60 095,68 €

L'excédent global de clôture est de 60 095,68 €.

Les réalisations 2017 du budget annexe du Cinéma se décomposent de la sorte :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées et ont évolué de cette manière :

Chap	Libellé	CO 2016 (BP+DM)	Réalisé 2016	% réalisé	CO 2017 (BP+DM)	Réalisé 2017	% réalisé	Evolution CA17/ CA16
011	Charges à caractère général	47 355,56	39 484,31	83,38%	45 600,00	40 292,91	88,36%	2,05% 809
012	Charges de personnel et frais assimilés	77 500,00	76 580,97	98,81%	78 000,00	69 530,25	89,14%	-9,21% -7 051
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	124 855,56	116 065,28	92,96%	123 600,00	109 823,16	88,85%	-5,38% -6 242
023	Virement à la section d'investissement		0,00			0,00		
042	Opération ordre de transfert entre sections	7632	7630,50	99,98%	6592,00	6591,80	100,00%	-13,61% -1 039
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	7 632,00	7 630,50	99,98%	6 592,00	6 591,80	100,00%	-13,61% -1 039
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	132 487,56	123 695,78	93,36%	130 192,00	116 414,96	89,42%	-5,89% -7 281

En 2017, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 116 414,96 € en diminution de 5,89% par rapport à l'an dernier, soit une diminution de -7 280,82 €.

La mise en œuvre du cinéma numérique sur l'exercice 2014 a permis de réaliser des économies substantielles sur les charges à caractère général (locations de films, autres fournitures nécessaires au fonctionnement du service, déplacements...) qui se réduisent continuellement. En parallèle, les marges de manœuvre dégagées ont pu profiter à d'autres postes de dépenses dont la maintenance nécessaire pour entretenir le matériel de projection et la publicité (affiches sur les colonnes Morris et flyers). En 2017, le Cinéma a proposé aux Joinvillais le paiement par carte bancaire des places et carnets au niveau de la régie de recettes. Ce développement des moyens de paiement a nécessité de recourir à un prestataire pour louer le terminal de paiement.

Les trois principaux postes de dépenses sont :

- 6135 : locations mobilières : 26 081,20 € contre 23 881,73 € qui comprend la location des films principalement et la location du terminal bancaire
- 6236 : Affiches et flyers pour promouvoir la programmation (Colonnes Morris et fascicules) : 3 381,52 € contre 3 463,19 € sur l'exercice 2016.
- 637 : Impôts et taxes : Paiement des redevances et taxes sur les entrées en salle (SACEM, CNC...) : 6 029,27 € contre 6 452,03 € l'an dernier.

En complément des économies réalisées sur les charges à caractère général, les charges de personnel décroissent en raison d'une nouvelle organisation de l'équipe tout en maintenant un haut niveau de service pour cette activité.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	CO 2016 (BP+DM)	Réalisé 2016	% réalisé	CO 2017 (BP+DM)	Réalisé 2017	% réalisé	Evolution CA17 / CA16
70	Produits des services, du domaine...	45 000,00	40 760,17	90,58%	45 000,00	40 688,16	90,42%	-0,18% -72
74	Dotations et participations	78 665,66	77 309,95	98,28%	80 540,20	71 075,00	88,25%	-8,06% -6 235
	Total des recettes réelles de fonctionnement	123 665,66	118 070,12	95,48%	125 540,20	111 763,16	89,03%	-5,34% -6 307
042	Opération ordre de transfert entre sections	1 455,56	1 455,56	100,00%	1 455,56	1 455,56	100,00%	0,00% 0
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 455,56	1 455,56	100,00%	1 455,56	1 455,56	100,00%	0,00% 0
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	7 366,34	7 366,34	100,00%	3 196,24	3 196,24	100,00%	-56,61% -4 170
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	132 487,56	126 892,02	95,78%	130 192,00	116 414,96	89,42%	-8,26% -10 477

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 116 414,96 € pour l'exercice 2017 et sont en diminution de 8,26% par rapport à l'an dernier.

Cette variation résulte d'une part d'une stagnation de la diminution des recettes issues de la vente des tickets de cinéma (-0,18%). Sur l'exercice écoulé, 15 526 spectateurs ont assisté à une séance, progression de 4,15% par rapport à l'an dernier. Malgré la hausse constatée du public, nous ne constatons pas la même dynamique sur les recettes de ventes de places. La vente d'une offre de dix tickets pour 30 € sans limite de validité instaurait un décalage dans le temps de la perception des recettes. Aussi, il a été décidé d'appliquer une limite de validité d'un an à compter de la date d'achat du carnet.

D'autre part, la subvention municipale versée par la Ville a été réduite à l'issue de l'exécution comptable. Cette subvention d'équilibre de 71 075,00 € est utile pour équilibrer l'exécution de ce budget annexe et permettre le remboursement des charges de personnel au budget principal de la commune.

Le résultat négatif d'exécution au niveau de la section de fonctionnement est absorbé par les excédents antérieurs reportés, le budget annexe du Cinéma n'ayant pas vocation dans l'immédiat à réaliser de nouveaux grands programmes d'investissement. De ce fait, la participation du budget principal de la commune peut être diminuée en consommant ce surplus de recette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	CO 2016 (BP+DM)	Réalisé 2016	% réalisé	CO 2017 (BP+DM)	Réalisé 2017	% réalisé	Evolution CA17/ CA16
21	Immobilisations corporelles	38 875,94	1 300,00	3,34%	42 410,88	0,00	0,00%	-100,00%
27	Autres immo financières	17 685,00	0,00	0,00%	17 685,00	0,00	0,00%	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVT	56 560,94	1 300,00	2,30%	60 095,88	0,00	0,00%	-100,00%
040	Opération d'ordre transf. entre sections	1 455,56	1 455,56	100,00%	1 455,56	1 455,56	100,00%	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVT	1 455,56	1 455,56	100,00%	1 455,56	1 455,56	100,00%	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	58 016,50	2 755,56	4,75%	61 551,44	1 455,56	2,36%	-47,18%

Sur l'exercice 2017, le budget Annexe du Cinéma n'a pas réalisé de dépenses d'investissement. L'important programme de passage au cinéma numérique a été réalisé en 2014. Depuis, ce sont principalement des dépenses complémentaires de modernisation qui sont menées ponctuellement par le service gestionnaire. Annuellement, nous prévoyons le remboursement d'une avance pour travaux apportée par le CNC pour un montant de 17 685,00 €. Or, ce remboursement de l'avance n'a toujours pas été appelé par notre partenaire.

Lors du passage au cinéma numérique, le budget annexe du Cinéma a perçu une subvention d'investissement de la part du budget principal de la commune. Cette subvention fait l'objet d'une reprise d'amortissement durant 15 ans à concurrence de 1 455,56 € par an (chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	CO 2016 (BP+DM)	Réalisé 2016	% réalisé	CO 2017 (BP+DM)	Réalisé 2017	% réalisé	Evolution CA17 / CA16
13	Subventions investissement	300,00	0,00	0,00%	0,00	0,00		
	Total des recettes réelles d'investissement	300,00	0,00	0,00%	0,00	0,00		
040	Opération d'ordre transf. entre sections	7 632,00	7 630,50	99,98%	6 592,00	6 591,80	100,00%	-13,61%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 632,00	7 630,50	99,98%	6 592,00	6 591,80	100,00%	-13,61%
R 001	Solde d'exécution positif d'investissement reporté N-1	50 084,50	50 084,50	100,00%	54 959,44	54 959,44	100,00%	9,73%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	58 016,50	57 715,00	99,48%	61 551,44	61 551,24	100,00%	6,65%

Les recettes d'investissement résultant de l'exécution comptable sur l'année 2017 proviennent uniquement du solde d'exécution d'investissement reporté d'année en année (54 959,44 €) et de la dotation aux amortissements pour un montant de 6 591,80 €. Ainsi, les recettes d'investissement s'établissent à hauteur de 61 551,24 €.

Sans nouveaux investissements, les recettes d'investissement du budget annexe du Cinéma auront une tendance continue à augmenter du fait des amortissements.

Suite à cette restitution détaillée de la réalisation comptable durant l'exercice 2017, je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2017 du budget annexe du cinéma et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT - nomenclature comptable M14
Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2017 – budget annexe du cinéma

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 16/05/2018

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1^{er} : Approuve le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-3 196,24 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	3 196,24 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017	0,00€
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	5 136,24 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	54 959,44 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017	60 095,68 €

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : Constate l'application de l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales du fait de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser) et le l'absence de report du résultat de fonctionnement en sein de la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 0,00 €

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : 28 MAI 2018

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le 28 MAI 2018 A Joinville-le-Pont le 30 MAI 2018

